

AVIS PUBLIC

AVIS D’ASSEMBLÉE PUBLIQUE

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 2720, RUE DESSAULLES
(LOT 1 966 014) ET SUR LES LOTS 6 624 232 ET 6 624 235
(BOULEVARD CHOQUETTE)

La soussignée donne avis public à l’effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 25-185 en date du 7 avril 2025, tiendra une assemblée publique de consultation le **5 mai 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l’Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

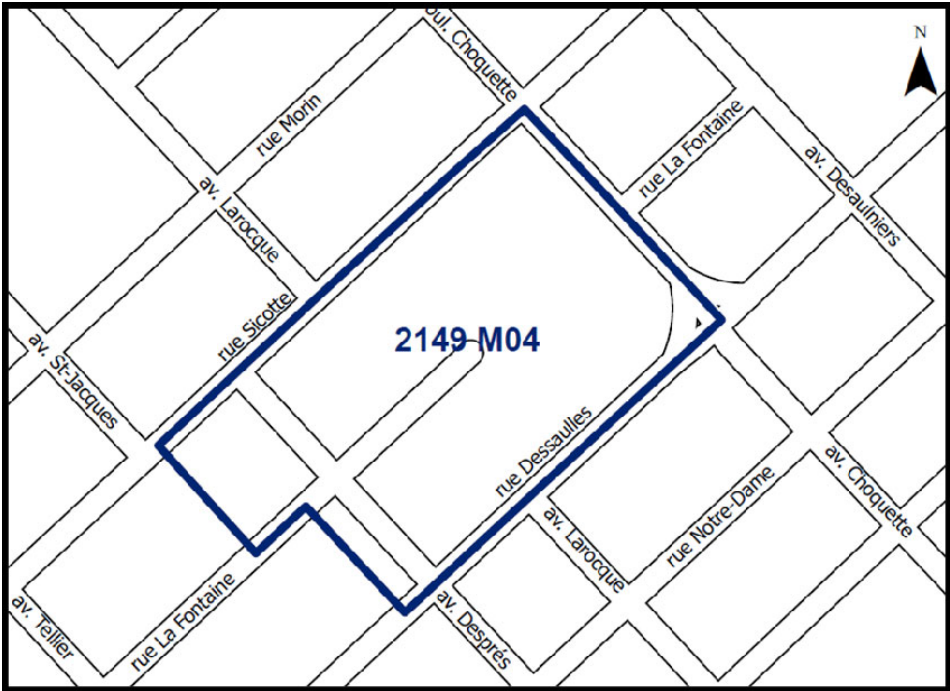
La demande concernant ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d’un permis de construction pour un immeuble comportant 62 unités de logement, réparties dans deux immeubles, situé au **2720, rue Dessaulles (lot 1 966 014 du Cadastre du Québec) et sur les lots 6 624 232 et 6 624 235 (boulevard Choquette).**

La nature du projet particulier se résume comme suit :

Résolution	Nature du projet
Résolution 25-185 (district Hertel-Notre-Dame)	La construction d’un immeuble comportant 62 unités de logement, réparties dans deux immeubles, situé au 2720, rue Dessaulles (lot 1 966 014 du Cadastre du Québec) et sur les lots 6 624 232 et 6 624 235 (boulevard Choquette), dans la zone d’utilisation mixte 2149-M-04, ayant les caractéristiques suivantes : ▪ une répartition des usages dans le bâtiment différente de celle prescrite par l’article 13.2.22 alinéa 2 du <i>Règlement d’urbanisme numéro 350</i>; ▪ l’installation de conteneurs extérieurs semi-enfouis en cour avant; ▪ l’absence de muret de maçonnerie, de clôture opaque ou d’une haie vive d’arbustes ayant une hauteur d’au moins 2 mètres sur la ligne séparant le terrain résidentiel; ▪ l’aménagement d’une allée de circulation et d’une allée d’accès en cours avant, situées en front sur la rue Dessaulles; ▪ l’aménagement de cases de stationnement dans la marge avant, empiétant dans la portion située en façade du bâtiment principal; le tout conformément à la demande soumise par le requérant en date des 21 janvier et 29 janvier 2025 et conditionnellement à ce qui suit : ▪ l’aménagement d’un espace extérieur dédié à un jardin communautaire et comportant des supports pour bicyclettes; ▪ un aménagement permettant de sécuriser les accès aux logements ayant des portes extérieures situées devant une case de stationnement;

	▪ un aménagement paysager, tel une haie de cèdres, permettant de sécuriser l'interface situé entre les espaces verts du site et l'emprise de la rue Dessaulles.
--	---

La zone 2149-M-04 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Internet suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relativement au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de résolution peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de résolution est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 15 avril 2025.

Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière